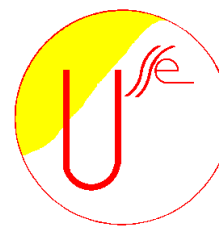


Règlement du Meeting4H de St Egrève – 3 Juin 2018



UNION SPORTIVE
de
SAINT - EGREVE
ATHLETISME

Article 1 : Objet du document

Le but de ce document est de décrire le règlement du Meeting4H de St Egrève 2018 qui aura lieu le 3 Juin 2018 sur le Stade Balestas de St Egrève.

Le Meeting est organisé par la Section Athlétisme de l'USSE (Union Sportive de St Egrève).

Article 2 : Qualification Nationale

Seules les courses de 400m Haies Hommes et Femmes ont la qualification "Nationale"

Les autres courses, 100m, 200m, 400m, 800m, 100mH, 110mH (la liste est non-exhaustive), organisées lors de ce meeting, n'ont pas la qualification "Nationale". Les concours organisés lors de ce meeting (longueur, Poids, Javelot) n'ont pas la qualification Nationale.

Article 3 : Sélection des Athlètes pour les courses de 400mH (Homme et Femme)

Le meeting 400mH est ouvert aux athlètes ayant réalisés les minimas suivants :

- 400mH Hommes : 62''99
- 400mH Femmes : 69''99

Le comité d'Isère organisant les Championnats Départementaux 400mH lors du Meeting 4H, les athlètes Isérois souhaitant participer au courses de 400mH pourront participer au Meeting4H.

Article 4 : Inscriptions

Les athlètes (non isérois) souhaitant participer aux Courses de 400m Haies, doivent s'inscrire via la page web Meeting4H sur le Site internet de l'USSE Athlétisme.

La page web est la suivante : www.usse-athle.fr

Les Athlètes isérois participant au courses de 400m Haies devront s'inscrire via le site internet du Comité d'Isère <http://comite-isere.athle.org/>

Les Athlètes souhaitant participer aux autres courses et aux concours devront s'inscrire via le site internet du Comité d'Isère <http://comite-isere.athle.org/>

Article 5 : Récompenses – Courses Nationales 400m Haies

Les trois premières Femmes et les trois premiers Hommes sur les courses de 400m Haies recevront les récompenses suivantes :

- 1^{ère} place : 300 euros
- 2^{ème} place : 200 euros
- 3^{ème} place : 100 euros

Article 6 : Indemnités de Déplacement et Logement– Courses Nationales 400m Haies

Les athlètes (non isérois) participants aux courses nationales de 400m Haies pourront bénéficier d'indemnités de déplacement et de logement selon les critères définis ci-dessous :

- Indemnisation des 8 meilleurs temps hommes et des 8 meilleurs temps femmes des courses 400mH quelles que soient les performances.
- Indemnisation sur justificatif : billet de train ou d'avion, facture d'hôtel.
- Indemnisation à hauteur de 200 euros maximum par athlète.

Article 7 : Logistique Transport & Logement pour les athlètes participants aux courses nationales 400m Haies

Lors de leur inscription sur le site de l'USSE Athlétisme, les athlètes devront indiquer :

- S'ils souhaitent que l'organisation du meeting leur réserve un hôtel le Samedi 2 Juin au soir et/ou le Dimanche 3 Juin au soir. L'organisation du Meeting réservera les chambres nécessaires dans l'hôtel partenaire du Meeting. Les athlètes devront indiquer le nombre de chambres à réserver et le type (simple, double, twin).
- S'ils souhaitent que l'organisation du meeting les véhicule :
 - De la Gare de Grenoble vers l'hôtel réservé par l'organisation le Samedi 2 Juin
 - De la Gare de Grenoble vers le Stade Balestas de St Egrève le Dimanche 3 Juin
 - Du Stade Balestas à la Gare de Grenoble le Dimanche 3 Juin après le Meeting
 - Du Stade Balestas à la Gare de Grenoble le Dimanche 3 Juin après le Meeting ou le Lundi 4 Juin au matin.

L'organisation prend en charge le transport des athlètes entre la Gare de Grenoble et le Stade Balestas ou l'hôtel partenaire situé à St Egrève.

Les frais d'hôtel sont à la charge des athlètes.

Les coach et entraîneurs peuvent bénéficier de ces services logistiques (via le site web dédié à l'inscription des athlètes).

Article 8 : Logistique Repas pour les athlètes participants aux courses nationales 400m Haies

Lors de leur inscription sur le site de l'USSE Athlétisme, les athlètes ainsi que leurs entraîneurs ou coach devront indiquer s'ils souhaitent bénéficier du repas proposé le Dimanche midi sur le stade de St Egrève. Le repas sera offert par l'organisation.

Article 9 : Jury

Les clubs participants au Meeting devront présenter des Jury qualifiés.

Les jury devront s'inscrire via le site internet du Comité d'Isère <http://comite-isere.athle.org/>

L'organisation fournira un repas aux juges présents lors de la compétition.

Article 10 : Droit à l'image

Les athlètes s'engagent à céder à l'organisation du meeting les droits d'utilisation des photos et vidéos prises par l'organisation et ce à l'usage exclusif et limité à une année de la communication du meeting.